



Date de rév. : Novembre 2017	Date d'entrée en vigueur : Immédiate	Agence responsable : Bureau du contrôleur général	Directive n° : 3
Chapitre : Utilisation de ce manuel			
Titre de la directive : INDEX DES CHAPITRES			

- 3-1 À propos du manuel
- 3-2 Glossaire
- 3-3 Responsabilités des agences centrales